



VILLE DE
LANDIVISIAU



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LANDIVISIAU

RÈGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

INSTRUMENTS	COURS	PROFESSEURS
Cours individuels (dès 6 ans)		
<u>Nouveau</u> Parcours découverte d'instruments : guitare et instruments à vent (6-10 ans)	mardi	Nicolas BELLEC Salomé CAM
Guitare classique Basse électrique	lundi mardi mercredi	Salomé CAM
Piano	lundi mardi mercredi samedi	William KERMARREC
Tuba (saxhorn ou euphonium) Trompette / Cornet Flûte traversière Saxophone Flûte à bec Trombone Clarinette	lundi mardi mercredi jeudi	Nicolas BELLEC
Batterie	mercredi	Thierry GILLET
Violon	samedi	Michèle MORVAN
Musique adaptée (dès 4 ans) Autiste, asperger, hyperactif, troubles de l'attention	mercredi	Solène MORELON
Cours collectifs		
Eveil musical (dès 5 ans)	samedi	Michèle MORVAN
Chorale (dès 8 ans)	mercredi	Salomé CAM
Formation musicale (solfège) (dès 7 ans)	<u>Cycle 1 :</u> lundi / mardi / mercredi / jeudi <u>Cycle 2 :</u> mercredi / jeudi	Nicolas BELLEC Salomé CAM

ORGANISATION GÉNÉRALE

L'École municipale de musique est placée sous la Direction culturelle de la Ville.

L'enseignement est assuré par des professionnels placés sous la responsabilité d'un Directeur.

Le Directeur et chaque professeur contrôle l'assiduité des élèves. Toute absence doit être justifiée par les parents, soit auprès du Directeur, soit auprès du professeur ou de la Direction culturelle.

Aucune modification de cours ne sera permise sans l'accord conjoint du professeur concerné et du Directeur.

Le calendrier de l'école est basé sur celui de l'enseignement général de l'Académie de Rennes.

Les cours de musique s'arrêtent deux semaines à chaque période de vacances scolaires et ne sont pas assurés les jours fériés.

Le calendrier des vacances scolaires est affiché sur le panneau d'information à l'entrée de l'école de musique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est un engagement à l'année.

Les inscriptions sont définitivement closes le 3 novembre 2024.

Aucune nouvelle inscription ne pourra être prise au-delà de cette date, exceptée pour les cours collectifs (chorale et éveil musical) qui n'entraînent pas de modification de contrat pour les professeurs.

Il ne sera consenti, ni remboursement, ni annulation de prélèvement, à un élève quittant l'école en cours d'année, sauf cas de force majeure :

- ⇒ perte d'emploi
- ⇒ maladie
- ⇒ déménagement
- ⇒ changement de situation familiale
- ⇒ mobilité étudiante

Si vous remplissez une des conditions citées ci-dessus, le remboursement des cours sera alors calculé au prorata des semaines suivies à compter de la réception de votre courrier à adresser à Madame Le Maire – Hôtel de Ville – 19 rue Georges Clemenceau – CS 90609 – 29406 LANDIVISIAU CEDEX et sur présentation d'un justificatif.

AUDITIONS

Deux auditions publiques, en entrée libre et ouverte à tous, sont programmées à 20h à la salle François-de-Tournemine : vendredi 20 décembre 2024 et vendredi 28 mars 2025.

Participation des élèves à la Fête de la musique, le samedi 21 juin 2025 et aux évènements en lien avec la programmation de la saison culturelle.

Six petites auditions ont également lieu à l'école de musique pour permettre aux élèves de jouer devant un public : mardi 26 novembre 2024, mercredi 27 novembre 2024, mardi 4 février 2025, mercredi 5 février 2025, mardi 27 mai 2025, mercredi 28 mai 2025.

ENSEIGNEMENT ET DISCIPLINES

Dès l'âge de 6 ans, l'enfant peut suivre un cours instrumental (durée : 20 minutes) et suivre un cours d'éveil musical (durée : une heure) : cours musical en initiation.

À 7 ans, l'enfant rentre dans le 1^{er} cycle en pratiquant un instrument d'une durée de 20 minutes et d'une heure de formation musicale.

○ l'éveil musical / samedi après-midi

Cours collectif d'une heure le samedi, proposé aux enfants de 5 à 6 ans. L'objectif principal est de sensibiliser les petits au monde musical et de développer leur créativité sous forme de jeux sonores, jeux rythmiques, chant (« petite chorale »), dessin, découverte des instruments avec mise à disposition d'une mallette pédagogique.

Les parents signent une décharge et s'engagent à maintenir en bon état et à manipuler avec précaution les instruments. En cas de dégradation ou de perte, les frais occasionnés et/ou remplacement, sont à la charge des familles.

○ les pratiques collectives

Élément moteur pour créer du lien et donner naissance à des temps de convivialité autour de projets communs.

Atelier Guitare / Clavier / Chant élève souhaitant chanter tout en s'accompagnant à la guitare ou au clavier	lundi 18h30-19h30	animé par le professeur de piano qui pratique également le chant et la guitare d'accompagnement
Atelier Musiques du monde styles musicaux variés (répétitions ponctuelles avec l'atelier guitares)	mardi 19h-20h	animé par le professeur d'instruments à vents et ouvert à tous les instruments
Atelier guitares (répétitions ponctuelles avec l'atelier Musiques du monde)	mardi 19h-20h	animé par la professeure de guitare
Atelier Musiques actuelles instruments et chant <i>Les bouchons d'oreilles sont fortement préconisés pour cet atelier dont la musique est amplifiée</i>	mercredi 17h-18h (groupe 1) 18h-19h (groupe 2)	animé par les professeurs de piano et de batterie

Les ateliers sont gratuits pour les élèves inscrits en cours instrumental.

En formation musicale comme dans les ateliers de pratiques collectives, une assiduité de l'élève à l'année est fortement demandée afin de ne pas déstabiliser le groupe.

Les adultes du cycle libre peuvent intégrer et renforcer les classes de pratiques collectives.

○ le parcours découverte d'instruments / mardi 17h-18h

Mis en place à destination des enfants entre 6 et 10 ans qui hésitent sur un choix d'instrument définitif. Ce parcours offre la possibilité à l'enfant de découvrir plusieurs instruments pour choisir celui qui lui plaît le plus.

La durée du cours est de 20 minutes. L'enfant a la possibilité d'essayer des instruments en cours d'année, un instrument par trimestre : guitare, instruments à anches (clarinette, saxophone, harmonica), flûtes (flûte à bec, flûte traversière, tin whistle, ocarina, flûte de pan), cuvres (cornet, trompette, trombone, tuba).

Un parc instrumental est mis à disposition par l'École de musique. En cas de prêt d'un instrument par la Ville de Landivisiau, les parents signent une décharge et s'engagent à réparer ou faire une révision à leurs frais si dégradation du matériel, auprès d'un facteur d'instrument.

○ la musique adaptée / méthode Dolce / mercredi après-midi

Cours individuel de 20 minutes à partir de 4 ans, destiné aux enfants présentant des troubles de l'attention.

La méthode Dolce prend en compte les goûts, les envies, les compétences insoupçonnées de l'enfant. À petits pas et en douceur, la professeure s'adapte à l'élève pour instaurer une relation de confiance et utiliser la musique comme vecteur de communication non verbale.

○ la chorale / mercredi 15h-16h

Proposé aux 8/18 ans, avec un répertoire varié, musiques de variété, classique et populaire. La chorale est gratuite pour l'élève inscrit en cours instrumental.

○ la formation musicale (solfège)

La formation musicale est obligatoire pour les élèves inscrits en instruments.

La formation musicale est le langage commun à tout instrumentiste. Lecture de notes, rythme, théorie, dictée musicale, chant, culture musicale avec des écoutes de différents styles (classique, jazz, musiques du monde, musique actuelle amplifiée...) et genres (opéra, concerto, musique de chambre...)

La formation musicale est divisée en 2 cycles, eux-mêmes constitués de différents niveaux.

ÉVALUTATIONS

Seule la fin de cycle instrumental fait l'objet d'un examen de passage obligatoire. Pour les années intermédiaires d'apprentissage instrumental, l'évaluation continue sera prise en compte.

Pour la Formation Musicale, l'évaluation continue est adoptée avec un test plus conséquent en fin de cycle.

Les examens de fin de cycle instrumental se passent devant un jury composé du Directeur de l'école de musique et du professeur de la discipline concernée ainsi que d'autres professeurs.

DÉFINITION DES CYCLES ET NIVEAUX

Les cours sont dispensés sur une heure pour tous les niveaux (cycle 1 : 5 ans / cycle 2 : 4 ans).

- CYCLE 1 : 1C1 / 1C2 / 1C3 / 1C4 / 1C5 : lundi / mardi / mercredi / jeudi
- CYCLE 2 : 2C1 / 2C2 / 2C3 / 2C4 : mercredi / jeudi

- Pour les adultes débutants : un cours de formation musicale supplémentaire est possible (avec supplément tarif FM).

Premier cycle : 5 ans

	<u>Cycle 1</u> 1C1	<u>Cycle 1</u> 1C2	<u>Cycle 1</u> 1C3	<u>Cycle 1</u> 1C4	<u>Fin de 1er Cycle</u> 1C5
Formation Musicale	1 h	1 h	1 h	1 h	1 h
Instrument	20 minutes	25 minutes	30 minutes	35 minutes	40 minutes

Deuxième cycle : 4 ans

	<u>Cycle 2</u> 2C1	<u>Cycle 2</u> 2C2	<u>Cycle 2</u> 2C3	<u>Fin de 2^{ème} Cycle</u> 2C4
Formation Musicale	1 h	1 h	1 h	1 h
Instrument	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes

Pour l'enfant, le cours individuel (instrument et formation musicale) varie selon le niveau.

Pour l'adulte et l'étudiant, le cours individuel d'instrument est de 40 minutes.

TARIFS 2024/2025

(Tarifs selon délibération du Conseil municipal du 18 avril 2024)

LANDIVISIEN												
	1 ^{er} enfant (instrument + FM)		2 ^{ème} enfant (instrument + FM)		3 ^{ème} enfant et + (instrument + FM)		Eveil musical Musique adaptée Parcours découverte instruments			Chorale* Formation musicale seule		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
Enfant	225 €	264 €	191 €	224 €	180 €	211 €	118 €	100 €	94 €	54 €	46 €	43 €
Adulte	633 €											
Adulte* (-20 %)	506 €											
Etudiant et Pass culture*	440 €											
COMMUNES EXTERIEURES												
	1 ^{er} enfant (instrument + FM)		2 ^{ème} enfant (instrument + FM)		3 ^{ème} enfant et + (instrument + FM)		Eveil musical Musique adaptée Parcours découverte instruments			Chorale* Formation musicale seule		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
Enfant	364 €	426 €	309 €	362 €	291 €	341 €	156 €	133 €	125 €	94 €	80 €	75 €
Adulte	770 €											
Adulte* (-20 %)	616 €											
Etudiant et Pass culture*	440 €											

* La chorale et les ateliers de pratiques collectives sont gratuits pour l'élève inscrit en cours instrumental.

* Tarif « Adulte » : l'adulte bénéficie d'une réduction de 20 % si son enfant est également inscrit.

* Pass culture : application téléphonique sur laquelle le jeune dispose d'un crédit de 20 € à 15 ans, 30 € à 16 ans et 17 ans et 300 € à 18 ans. Application à télécharger sur : <https://pass.culture.fr/nosapplications/>

Une formule « *coup de pouce* » est appliquée aux enfants landivisiens en fonction du Quotient Familial calculé par la C.A.F./ M.S.A.(à l'exception de la chorale et de la formation musicale) :

Propositions quotient familial*	Déduction/enfant
< et = à 400 €	45 € / an
entre 401 € et 500 €	30 € / an
entre 501 € et 700 €	20 € / an
entre 701 € et 900 €	10 € / an

* Fournir obligatoirement une attestation récente délivrée par la C.A.F. ou la M.S.A. faisant figurer le Quotient Familial.

RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Afin d'assurer la sécurité des enfants, il est demandé aux parents ou au représentant légal d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours. Il est rappelé que les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le professeur au début du cours et dès la sortie du cours.

ASSURANCES : les parents s'engagent à garantir leur enfant par un contrat d'assurance de Responsabilité Civile couvrant le risque extra- scolaire.

DROIT A L'IMAGE : sur la fiche d'inscription, les parents doivent autoriser ou refuser la prise de photos ou vidéos de leur enfant dans le cadre des activités de l'école (site Internet, presse locale, Landivisiau Le Mag...).

ABSENCE D'UN PROFESSEUR

Absence occasionnelle : un cours annulé par le professeur pour raison personnelle devra être assuré sur une date ultérieure.

Absence pour maladie : l'absence du professeur en arrêt de travail, ne donne pas lieu à remplacement ni remboursement de cours. Toutefois, quand une absence excède 2 semaines consécutives, les familles sont en droit de demander un remboursement calculé au prorata des cours manqués.

OFFRE SPECTACLE VIVANT

L'École de musique étant un service de la Direction culturelle, une entrée gratuite est accordée à un élève mineur pour un spectacle de son choix (sauf tarif A et A+) au cours de la programmation 2024/2025, dans le cadre des passerelles entre l'école de musique et la programmation spectacle vivant.

Un « bon pour une place offerte » sera remis à l'élève par son professeur en début d'année scolaire.

Les billets sont à réserver et à retirer à la Direction culturelle.

INSTRUMENTS / FOURNITURES

- L'élève devra prévoir en début d'année, l'achat de méthodes et de partitions.
- L'élève doit posséder l'instrument pratiqué et si nécessaire prévoir la location de l'instrument dans un magasin spécialisé. Il est fortement recommandé de prendre conseils auprès du professeur.

FACTURATION

Deux possibilités s'offrent aux familles pour le règlement de la cotisation annuelle :

- 1) règlement de la totalité de l'année courant octobre 2024 au Centre des Finances Publiques de Morlaix (à réception de l'avis de sommes à payer), par chèque, chèques-vacances, carte bancaire, espèces ou en ligne www.tipi.budget.gouv.fr.
- 2) 3 prélèvements automatiques : 10 novembre 2024, 10 janvier 2025 et 10 avril 2025.

Pour une nouvelle inscription, un mandat de prélèvement SEPA est à compléter, accompagné d'un R.I.B., ou en cas de changement de coordonnées bancaires.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024/2025

- À la Direction culturelle, ouvert du lundi au vendredi
- Aux portes ouvertes de l'école de musique : mercredi 26 juin 2024 de 14h à 18h30
- À l'école de musique, rue Mangin, en centre-ville (derrière le cabinet de radiologie) :
 - lundi 24 juin 2024 de 16h30 à 19h30
 - mercredi 26 juin 2024 de 10h à 14h
- À la salle Le Vallon: samedi 7 septembre 2024 de 9h à 15h30, lors de la « Journée des associations »
- Une permanence est assurée à l'école de musique, le mercredi 18 septembre 2024 de 13h30 à 16h30

La rentrée musicale est fixée au lundi 16 septembre 2024.

Fin des cours le samedi 28 juin 2025 au soir.

Le dossier est à retourner, soit :

- par mail à : e.dreano@landivisiau.fr
- à la Direction culturelle, 16 rue du Général-de-Gaulle, 29400 Landivisiau / culture@landivisiau.fr

RENSEIGNEMENTS

Pour toutes informations et inscriptions, Emmanuelle Dréano, se tient à votre disposition à la Direction culturelle, 16 rue du Général-de-Gaulle.

☎ 02.98.68.67.63 / e.dreano@landivisiau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, jusqu'à 18h le mercredi.

Vous pouvez télécharger les documents sur le site de la ville www.landivisiau.bzh : fiche d'inscription, règlement intérieur, demande de prélèvement automatique SEPA (rubrique « culture patrimoine », sous rubrique « l'école de musique »).



Direction culturelle
16 rue du Général-de-Gaulle
29400 Landivisiau

02.98.68.67.63
e.dreano@landivisiau.fr

www.landivisiau.bzh
www.le-vallon.bzh
Facebook Culture Landivisiau

